SOPRAGGLO
NOUVION

1 RUE MOULIN LAMIRE
80860 NOUVION
06 07 86 24 58

Bon No : 003302422	1ere Gachée : 07:47 (1)	Date : 16/10/2026 bpe2610162777
	Quantité : 3.50 m3	Réf. commande(2) :
Client : CHAPES AN CHAPES ANTUNES	Chantier : AMIENS AMIENS	Zone :
	213 RUE DE VERDUN	Véhicule : EC-175-KG
	AMIENS	Chauffeur : SOP10 stephane
		Transport : stephane

ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART	RETOUR	ATTENTE
convenue	réelle	debut	fin	chantier	centrale	
08:18						00:00

Quantite Origine : 9.50 m3
Quantite Restante : 0.00 m3
Livree Reelle : 3.50

CONSEILS DE SECURITE:

XI:irritant



en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures

Code Formule	Désignation(6)(8)	Certification	Classe d'exposition(3)	Classe chlorure	Consistance(7)	Dmax
CEMC16	NF EN 13813				SF3	4

Ciment(type et classe)	Additions(type)	Dosage(C+Ka)(5)	Résistance caractéristique(4)
CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF		270	C16-F3

Appellation commerciale : CEMFLOOR HPC C16 F3 ss pellicu
Carac. complementaire : TEMPERATURE : 17°C
Propriétés spécifiées :

SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)	LIVRAISON RECEPTIONNEE
	ADCEM sac rouge 22.5 kg 1.00 Sac SCREEDFINISH FB 0.6 1.00 CHRYSO ®Optima 1369 0.50 %	Nom: Signature du client:

Ajout d'ingrédients sur chantier(9):
Type et quantité:
Demandeur:
Signature:

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures aprés la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cubes.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN.Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non